

## Maison Relais Medernach

Chers parents, chers enfants,

Par la présente nous tenons à vous présenter le fonctionnement et l'organisation de la Maison Relais de Medernach.

### **Règlement d'ordre interne de la Maison Relais**

---

Ensemble avec la Croix-Rouge Luxembourgeoise, la commune de Medernach offre un encadrement parascolaire à la Maison Relais de 11:50 à 19:00 heures et ceci afin d'aider les familles d'harmoniser leur vie de famille avec leur vie professionnelle.

Cette offre s'adresse à tous les enfants scolarisés ou résidents de la commune de Medernach et d'Ermsdorf, âgés d'au moins 3 ans et de 12 ans au plus, en fonction des priorités d'admission.

La commune charge la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil « Maison Relais pour Enfants » et plus particulièrement des tâches de l'accueil, de la surveillance, de l'encadrement socio-éducatif, de la restauration scolaire, de l'aide aux devoirs à domicile, de la gestion financière (facturation, recouvrement etc.), de la prise en charge des enfants fréquentant le restaurant scolaire et de la direction du personnel d'encadrement.

La Croix-Rouge est autorisée à appliquer son propre mode d'organisation afin de garantir un accueil optimal et des services de qualité pour les enfants.

L'équipe d'encadrement éducative est composée d'une chargée de direction, ainsi que de plusieurs éducateurs/éducatrices diplômé(e)s et assistantes socio-éducatives.

### **Quels sont les services offerts ?**

---

La Maison Relais pour enfants offre les services suivants :

- l'ouverture du service et l'accueil des usagers, en principe en dehors des heures de classe ;
- la restauration des usagers comprenant le repas de midi ;
- la surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif ;
- l'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile.

### **Priorité d'admission**

---

Critères d'admission :

La Maison Relais de Medernach/Eppeldorf s'adresse en première ligne à :

Tous les enfants habitant dans les communes de Medernach et d'Ermsdorf et fréquentant l'éducation précoce et préscolaire à Medernach ou à Ermsdorf ou l'école fondamentale de la commune de

Medernach peuvent profiter des services offerts dans le cadre de la Maison Relais selon les critères d'admission.

En cas d'un nombre d'inscriptions supérieur à la capacité maximale d'enfants prescrite par le Ministère de la famille selon le règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 , priorité sera donnée :

- aux familles où les deux parents travaillent à plein temps ou sont inscrits à l'administration de l'emploi (ADEM)
- aux familles monoparentales
- aux familles défavorisées (p.ex. besoins sociaux,....)

**La date de dépôt de la fiche d'inscription fera foi au cas où le nombre de demandes d'inscription total est supérieur à la capacité maximale et que plusieurs demandes d'inscription remplissent les mêmes critères d'admission cités ci-dessus (familles où les deux parents travaillent à plein temps ou sont inscrits à l'ADEM, familles monoparentales et familles défavorisées).**

La fiche d'inscription étant seulement valable avec les pièces justificatives nécessaires, il est indispensable de fournir les pièces suivantes :

- Certificats de travail attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaire ou attestation d'une inscription à l'ADEM
- Certificat de composition de ménage, délivré au bureau de la population de l'administration communale
- Copie de la carte d'adhésion chèque-service
- Copie de la carte de vaccination de l'enfant
- Le cas échéant certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances

Au courant de l'année scolaire, au cas où la capacité maximale de la Maison Relais était atteinte (surtout entre 11h50 et 14h00), la Maison Relais se réserve le droit de demander aux parents des enfants pour lesquels les critères et priorités d'admission cités ci-dessus ne sont pas remplis de se mettre d'accord sur des plages d'inscription alternatives.

## **Horaires**

---

La maison relais au site Medernach fonctionne pendant les heures de midi de 11.50-14.00h pour la restauration scolaire des enfants de l'école fondamentale à Medernach.

La maison relais au site Eppeldorf fonctionne pendant les heures de midi de 11.30-14.00h pour la restauration scolaire des enfants des classes précoces et préscolaires de Medernach et d'Ermsdorf. Le transport est garanti par un bus. Les lundis, mercredis et vendredis, un encadrement parascolaire est proposé au site Eppeldorf de 16.00-19.00h et les mardis et jeudis de 14.30-19.00h pour les enfants de tout âge (3-12 ans). Le transport du site Medernach au site Eppeldorf à 14.30h est garanti par un bus. Les parents devront récupérer eux-mêmes leurs enfants à Eppeldorf jusqu'à 19.00h au plus tard.

## Horaires

La Maison Relais dans la petite salle du hall sportif à Medernach. La Maison Relais à Eppeldorf se situe dans l'ancien presbytère à Eppeldorf (ancienne maison rénovée près de l'église).

Les différents services sont offerts tous les jours de la semaine scolaire aux heures suivantes:

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
11.50-13.35 (+ repas)	Restaurant scolaire	Restaurant scolaire Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire	Restaurant scolaire	Restaurant scolaire Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire	Restaurant scolaire
13.35-15.45	Maison Relais fermée	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire  Ateliers	Maison Relais fermée	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire  Ateliers	Maison Relais fermée
15.45-16.30	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire	Encadrement Maison Relais	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire	Encadrement Maison Relais	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire
16.30-17.00	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire	Encadrement Maison Relais	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire	Encadrement Maison Relais	Accompagnement des devoirs à domicile ou encadrement parascolaire
17.00-18.00	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais
18.00-19.00	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais	Encadrement Maison Relais

 = Plages fixes

Toujours soucieux d'améliorer la qualité de notre travail journalier avec les enfants et de garantir un suivi des activités nous devons restreindre les moments de perturbations et de « va et vient » aux groupes. Ainsi de suite nous avons changé notre mode d'inscription. Dès à présent vous pouvez inscrire votre enfant uniquement par plages fixes comme suit :

**Les mardis et jeudis après-midi vous pouvez retirer vos enfants à :**

- **14:00 ou 16:30 heures**
- **A partir de 16:30 heures**

Il n'est plus possible de les emmener/récupérer entre 14.00 et 16.30 pour ne pas trop perturber le fonctionnement des devoirs à domicile en cours et les activités pédagogiques.

Les **lundis, mercredis et vendredis** vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 16.30h.

### **Modalités d'inscription**

Afin de mieux répondre aux besoins des parents et pour concilier de manière optimale vie familiale, professionnelle et sociale pendant les périodes scolaires, vous pouvez choisir parmi trois modes d'inscription :

**A. Fiche de présence régulière.** Une fois inscrit, votre enfant est inscrit pendant toute l'année scolaire (du 15.09.2011. au 15.07.2012) à la Maison Relais aux jours et plages d'horaires marqués sur ce tableau. (*voir Annexe 1*)

**B. Fiche de présence irrégulière.** Si vos besoins d'inscription changent d'une semaine à l'autre, veuillez utiliser la fiche « Inscription irrégulière » et inscrire votre enfant jusqu'au prochain congé scolaire ou d'une semaine à l'autre en déposant la fiche de présence jusqu'au vendredi (9h00 heures) au plus tard qui précède la semaine d'inscription. (*voir Annexe 2*)

**C. Fiche de présence occasionnelle.** Si vous souhaitez faire une inscription occasionnelle veuillez utiliser la fiche de présence occasionnelle (*voir Annexe 3*) et la déposer jusqu'au vendredi (9h00 heures) au plus tard qui précède la semaine d'inscription.

**Toute sorte d'inscription doit être déposée dans la boîte aux lettres «Maison Relais» qui se trouve devant la porte d'entrée centrale de la Maison Relais ou par courriel [relais.eppeldorf@croix-rouge.lu](mailto:relais.eppeldorf@croix-rouge.lu) ou [relais.medernach@croix-rouge.lu](mailto:relais.medernach@croix-rouge.lu).**

Pour des raisons d'organisation toute modification ou annulation d'inscription doit être signalée à l'avance par écrit, par courriel ou par fax au moins **jusqu' au vendredi (9h00 heures)** qui précède la semaine de modification au responsable de la Maison Relais, sinon il ne nous sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation. (*Voir annexe 4:fiche de modification ou d'annulation*). **Si le délai de notification n'est pas respecté, les heures de présence normalement prévues seront facturées.**

En cas de maladie vous devez nous avertir par téléphone le jour même de l'absence et nous faire parvenir une excuse écrite avec le temps exact de maladie de votre enfant. Un congé de maladie qui dépasse les trois jours est à justifier par un certificat médical. En cas de non-délivrance d'une excuse écrite respectivement d'un certificat médical, les heures de présence normalement prévues seront facturées.

**En cas d'urgence motivée, des inscriptions spontanées sont possibles, si la structure le permet.**

**Toutes les fiches de présence sont disponibles à la Maison Relais et peuvent être consultées et téléchargées sur le site [www.croix-rouge.lu](http://www.croix-rouge.lu)**

## Déroulement journalier

### Restaurant scolaire

---

Le service de restauration fonctionne tous les jours (lundi à vendredi de 11.50 à 13.35 heures). Le restaurant scolaire reprend ses services à partir du premier jour de classe, jeudi le 15.09.2011.

Les repas sont préparés au centre de jour pour personnes âgées à Junglinster (help-doheem versuergt) qui veillent à offrir aux enfants une alimentation saine et équilibrée. Le plan des menus peut être consulté sur le site internet [www.croix-rouge.lu](http://www.croix-rouge.lu)

Si vous inscrivez votre enfant au restaurant scolaire, vous êtes tenus de fournir tous les détails quant à une éventuelle allergie alimentaire (allergie aux fraises, aux noix,...) ou incompatibilités alimentaires (ex. diabète...) respectivement habitudes alimentaires (végétarien, pas de porc, ...). Les allergies/intolérances sont à certifier par une attestation médicale lors de l'inscription. Comme nous ne pouvons malheureusement pas fournir de repas diététiques ou répondant à des indications médicales, nous essayerons, dans la mesure du possible, en collaboration avec les parents des enfants, de chercher une solution appropriée.

Si votre enfant est malade et ne fréquente donc pas le restaurant scolaire, vous devez l'excuser par une note écrite et par téléphone (une note écrite devra suivre l'appel téléphonique jusqu'à 9.00 heures au plus tard, sinon le repas doit être facturé, vu que le cuisinier a déjà entamé la préparation du déjeuner pour cet élève. (Voir Annexe 4)

Des absences répétées doivent être justifiées par un certificat médical à partir du troisième jour d'absence.

La Maison Relais tient à informer que les règles de bonne conduite à table sont de rigueur pour tous les élèves utilisant le service du restaurant scolaire.

Il est expressément demandé aux enfants de suivre les instructions des surveillantes, et notamment d'occuper la place qui leur est attribuée, de rester assis pendant les repas et de ne pas jouer avec les denrées alimentaires ou les couverts.

Une collation est servie à 16 heures aux enfants fréquentant la Maison Relais.

### Accompagnent des devoirs à domicile

---

La Maison relais propose un accompagnement des travaux à domicile :

- les lundis, mercredis et vendredis : de 16h00 à 17h00 heures
- les mardis et jeudis : de 13h30 à 15h00 heures

Les enfants y sont initiés à faire leurs devoirs de façon autonome. L'équipe éducative ne peut pas garantir une aide individuelle, ni un cours de rattrapage, mais se limitera à des interventions ponctuelles. Ainsi les personnes d'encadrement ne pourront pas veiller à ce que tous les devoirs soient terminés.

L'équipe éducative se permet d'attirer l'attention sur le fait que la responsabilité entière quant au contrôle des devoirs et aux révisions des matières pour les compositions incombe aux parents ainsi que la signature du journal de classe.

## **Informations importantes concernant tous les services d'encadrement**

---

### **Discipline**

La désobéissance répétée d'un élève, respectivement un comportement dérangeant au sein du groupe, entraîne une réunion entre les parents et le personnel de la Maison Relais et peut avoir, comme conséquence, une exclusion temporaire, voir définitive.

Il est formellement interdit aux enfants fréquentant la Maison Relais de quitter l'enceinte du complexe scolaire. Les parents sont prévenus par téléphone en cas d'absence d'un élève inscrit.

La Maison Relais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégât de jouets, de vêtements, d'argent, de téléphone portable, baladeurs/MP3 ou de bijoux apportés par l'enfant. L'utilisation des portables, MP3, appareils photo, etc. est régie par le règlement d'ordre interne de la Maison Relais.

Pour des raisons d'organisation, les enfants doivent se rassembler immédiatement après la fin des cours à 11.50 heures et à 15:45 heures aux endroits prévus :

- les enfants du précoce et du préscolaire sont accueillis par le personnel de la Maison Relais dans le couloir devant leurs salles de classes.
- les élèves de l'école fondamentale sont accueillis par le personnel de la Maison Relais devant le bâtiment scolaire respectif.
- 

### **Assurance responsabilité civile**

L'assurance de la maison relais ne couvre pas les dégâts causés par un enfant. En cas de dégâts éventuels, l'assurance responsabilité civile des parents est chargée.

### **La surveillance**

Les parents sont tenus de venir récupérer leur/leurs enfant(s) jusqu'à 19 heures au plus tard. En cas de retard des parents (p.ex. accident), il est indispensable de prévenir l'enfant et le personnel pour les rassurer. Si ces retards se répètent, le/les enfant(s) risque(nt) l'exclusion temporaire voir définitive.

### **Autorisation parentale pour tierces personnes**

Si vous voulez autoriser une troisième personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant à la Maison Relais, veuillez nous en informer à l'avance et par écrit. Nous vous prions également de nous fournir une copie de la carte d'identité de la personne concernée. (*Annexe 5 « Autorisation parentale pour tierces personnes »*)

### **Autorisation parentale « Déplacements »**

A partir de 9 ans les enfants ont droit de se déplacer seul avec l'autorisation explicite des parents. Si les enfants ont le droit de quitter la Maison Relais ou se rendre tout seul vers son activité sportive ou musicale, les parents doivent fournir au personnel éducatif une autorisation écrite indiquant la période de l'autorisation. (*Annexe 6 « Autorisation parentale « Déplacements »*)

### **Hygiène**

Nous vous demandons de bien vouloir remettre 4 Euros le premier jour de présence de votre enfant afin de participer à l'achat de brosses à dents, dentifrice et gobelet. Prière d'équiper votre enfant de pantoufles. Pensez éventuellement à des vêtements de rechange.

### **Maladie**

Des médicaments ne sont administrés qu'avec l'accord écrit des parents (ou des personnes responsables). (*voir Annexe 7 « Autorisation parentale : médicaments »*)

En ce qui concerne les antibiotiques et les médicaments à traitement continu (ex. : médicaments contre des allergies, le traitement d'asthme ou d'épilepsie) que l'enfant doit prendre, les parents sont tenus de remettre une prescription médicale mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de noter le nom de l'enfant sur le médicament.

Les enfants malades (p.ex. fièvre, rougeole, rubéole, poux ou autre maladie contagieuse) ne sont pas admis à la Maison Relais, et ceci pendant toute la durée de leur maladie.

**Les enfants malades sont à excuser par téléphone le jour-même avant 9h00 et par écrit (excuse écrite avec le temps exact de maladie de votre enfant). Il faut présenter un certificat médical à partir du troisième jour d'absence. Sans excuse écrite/certificat de maladie, les heures de présence normalement prévues seront facturées.**

Si le personnel éducatif est d'avis qu'il y a un risque de contagion par un enfant, les parents concernés seront invités de suite à venir chercher leur enfant malade.

En cas de maladie d'un enfant, il revient aux parents de trouver une solution de garde pour leur enfant (p.ex. service « KRANK KANNER DOHEEM », Tél.: 48 07 79).

Lors de l'inscription, veuillez apporter la carte de vaccination ainsi qu'une fiche avec les antécédents médicaux (problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, etc.) pour informer le personnel socio-éducatif.

En cas d'urgence, le personnel se réserve le droit de contacter un médecin, la permanence d'un hôpital ou de faire appel aux services de secours d'urgence, si les parents ne peuvent être joints téléphoniquement.

### **Inscription dans un Club local**

Les parents sont priés de remplir la fiche "Inscription de l'enfant dans un club local" le plus vite possible et de la remettre à la chargée de direction de la Maison Relais (*voir Annexe 8 "Inscription de l'enfant dans un club local".*)

### **Prise et publication d'images**

Sauf avis contraire, les parents autorisent que des photos soient prises de leurs enfants dans le cadre de publications de presse et que certaines activités de la Maison Relais seront documentées sous forme d'image.

### **Autorisation pour activités à l'extérieur de la Maison Relais**

Par la présente les parents se déclarent d'accord que leur enfant puisse participer à toutes les activités et quitter les locaux sous surveillance à pied, en voiture privée, en bus ou en transport commun.

### **Déclaration des changements de données personnelles**

Tout changement des données personnelles, tel que l'adresse en cas de déménagement, numéro de téléphone, situation professionnelle (heures de travail par semaine), état de santé de l'enfant, etc est à notifier par écrit à la chargée de direction de la Maison Relais.

### **Résiliation du contrat**

La résiliation de l'inscription de l'enfant à la Maison Relais doit être signalée 1 mois avant sa prise d'effet par écrit à la chargée de direction (ex. en cas de déménagement vers une autre commune).

## Tarifs

---

La participation financière des parents aux services de la Maison Relais de la Commune de Medernach et d'Ermsdorf se base sur la tarification officielle proposée par le ministère de la Famille (Règlement ministériel du 13 février 2009). (voir aussi sous: [www.chequeservice.lu](http://www.chequeservice.lu))

Service	Tarifs
Service d'accueil lu, ma, me, je, ve : à partir de 11.50 hrs	Tarification selon contrat
Restaurant scolaire lu, ma, me, je, ve : 11.50 – 14.00 hrs	2 € max. par repas

Pour certaines activités (excursions p. ex.), un supplément pourra vous être demandé. Le cas échéant, un programme détaillé vous parviendra en temps utile, ainsi qu'une fiche d'inscription séparée.

## Participation financière des parents aux frais de fonctionnement de la Maison Relais

---

La participation des parents est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents.

### Facturation

La Maison Relais se réserve le droit d'exclure temporairement voire définitivement l'inscription de l'enfant en cas de non-paiement répétée des factures.

Tout dépassement de présence par rapport à l'inscription de l'enfant sera facturé.

A partir de 15 minutes de dépassement de temps de présence, une demi-heure sera facturée.

A partir de 30 minutes de dépassement de temps de présence, une heure sera facturée.

## Participation financière des parents

### Tarif dans les MRE, Foyers de Jour, Crèches et Garderies

Catégorie de bénéficiaires	Rang enfant	Tarif chèque-service	Tarif socio-familial	Plein tarif (max.)	Repas princip.
Enfants exp. au risque pauvreté	1	0,50	-	7,50	Gratuit
	2	0,30	-	7,50	Gratuit
	3	0,15	-	7,50	Gratuit
	4 +	Gratuit	-	7,50	Gratuit
Revenu ménage < 1,5 x SSM	1	0,50	0,50	7,50	0,50
	2	0,30	0,30	7,50	0,50
	3	0,15	0,15	7,50	0,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	0,50
Revenu ménage < 2,0 x SSM	1	1,00	1,50	7,50	1,00
	2	0,70	1,10	7,50	1,00
	3	0,35	0,55	7,50	1,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	1,00
Revenu ménage < 2,5 x SSM	1	1,50	2,50	7,50	1,50
	2	1,10	1,80	7,50	1,50
	3	0,55	0,90	7,50	1,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	1,50
Revenu ménage < 3,0 x SSM	1	2,00	3,50	7,50	2,00
	2	1,50	2,60	7,50	2,00
	3	0,75	1,30	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 3,5 x SSM	1	2,50	4,50	7,50	2,00
	2	1,80	3,30	7,50	2,00
	3	0,90	1,65	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00

Revenu ménage < 4,0 x SSM	1	3,00	5,50	7,50	2,00
	2	2,20	4,10	7,50	2,00
	3	1,10	2,05	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 4,5 x SSM	1	3,00	6,50	7,50	2,00
	2	2,20	4,80	7,50	2,00
	3	1,10	2,40	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage = / > 4,5 x SSM	1	3,00	7,50	7,50	2,00
	2	2,20	5,60	7,50	2,00
	3	1,10	2,80	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Sans indication sur le revenu	1	3,00	7,50	7,50	2,00
	2	2,20	5,60	7,50	2,00
	3	1,10	2,80	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00

**Partie réservée à l'administration MRE :**

- Inscription reçue par :
  - Courrier postal; date du cachet :
  - Dépôt direct à la MRE ; date :
  - Boîte MRE ; date de levée :
- Pièces jointes à l'inscription ?**
- Certificat de travail de la mère
  - Certificat de travail du père
  - Attestation d'une inscription à l'ADEM
  - Certificat de composition de ménage
  - Copie de la carte de vaccination
  - Copie de la carte d'adhésion chèque-service
  - certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances

## Maison Relais Medernach/Eppeldorf

### Fiche d'inscription 2011-2012

Date de la demande: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

#### **Coordonnées de l'enfant**

Prénom(s) et Nom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Matricule :

Date et lieu de naissance: \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_









Localité: L- \_\_\_\_\_ Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

Inscription au système « Chèque-Service Accueil » : Oui  Non

#### **Scolarité de l'enfant en 2011/12**

Cycle 2011/12: \_\_\_\_\_ Titulaire de classe : \_\_\_\_\_

**Coordonnées des personnes investies du droit d'éducation**

<b>Personnes investies du droit d'éducation</b>	
Nom: _____	Nom: _____
Prénom: _____	Prénom: _____
Parenté: _____	Parenté: _____
Adresse: _____ _____	Adresse: _____ _____
 Tél. privé: _____  GSM: _____  Tél. travail: _____  Nom et Tél. autre personne de contact en cas d'urgence: _____ _____ Fax : _____ Adresse e-mail: _____	 Tél. privé: _____  GSM: _____  Tél. travail: _____  Nom et Tél. autre personne de contact en cas d'urgence: _____ _____ Fax : _____ Adresse e-mail: _____
Matricule: □□□□□□□□ □□□	Matricule: □□□□□□□□ □□□
Etat civil: <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé	Etat civil: <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé

**Situation professionnelle**

<b>Personnes investies du droit d'éducation</b>	
Nom et prénom: _____	Nom et prénom: _____
Activité professionnelle: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Activité professionnelle: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Heures par semaine: _____	Heures par semaine: _____
Employeur: _____ (Prière de joindre un certificat de l'employeur)	Employeur: _____ (Prière de joindre un certificat de l'employeur)

**Mode d'inscription**

Je souhaite inscrire mon enfant de façon:

régulière                       irrégulière                       occasionnelle

à la Maison Relais de Medernach/Eppeldorf (cf. fiches annexes)

### **Informations médicales**

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique ou d'une allergie?      Oui       Non

Si oui, laquelle/lesquelles: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Les allergies / intolérances sont à certifier/attester moyennant certificat médical à joindre à la présente fiche.

Est-ce que votre enfant nécessite un encadrement spécifique (handicap, ...)?      Oui       Non

Les menus servis à la Maison Relais sont sains et équilibrée. Merci de nous indiquer les aliments que votre enfant ne doit pas manger pour des raisons éthiques/religieuses. Nous respecterons vos indications dans la mesure du possible.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **Attention :**

Le délai d'inscription pour les fiches d'inscription est fixé au 08.07.2011. Une confirmation d'inscription vous parviendra jusqu' au 15.07.2011. Une inscription après le 16.07.2011 est seulement considérée au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Tous les enfants désirant fréquenter la Maison Relais (donc aussi le restaurant scolaire) à partir du 15 septembre 2011 doivent être inscrits moyennant cette fiche d'inscription. Même les enfants étant déjà inscrits à la Maison Relais pour l'année scolaire 2010/2011 doivent renouveler l'inscription. **La fiche d'inscription doit porter obligatoirement la signature des personnes investies du droit d'éducation. En cas d'oubli ou de remises tardives répétées des inscriptions, les enfants risquent une exclusion temporaire, voire définitive de la Maison Relais.** Le dossier d'inscription est à remettre ou à renvoyer à l'adresse suivante :

Maison Relais Medernach  
Hall sportif – 5, Millewee  
L-7661 Medernach

Maison Relais Medernach  
6, Gaich  
L-9365 Eppeldorf

Les demandes incomplètes ou comportant des information fautives ne seront pas pris en compte et peuvent donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les personnes investies du droit d'éducation s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

Par notre signature, nous confirmons avoir lu et accepté le fonctionnement et le règlement d'ordre interne de la Maison Relais.

Lieu et Date : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature des personnes investies du droit d'éducation:

\_\_\_\_\_

**Annexe 1: Fiche de présence régulière Maison Relais Medernach**

Nom de l'enfant : ..... Matricule :

Classe de M., Mme..... Cycle : .....

Je désire inscrire mon enfant pour les jours et plages horaires suivants pendant toute l'année scolaire 2010/2011. *(Prière de cocher les cases des périodes de présence)*

à partir du ...../...../2011.

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
11.50-13.35 (+ repas)					
13.35-15.45	Maison Relais fermée		Maison Relais fermée		Maison Relais fermée
15.45-16.30					
16.30-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

**Plages fixes**

Remarques:

Date et signature:

**Annexe 2: Fiche de présence irrégulière Maison Relais Medernach**

Nom de l'enfant : ..... Matricule :

Classe de M., Mme.....

Cycle : .....

Je désire inscrire mon enfant pour les jours suivants :

(Prière de cocher les cases des périodes de présence)

Fiche de présence de la semaine du      au      2011						Remarques
	LUNDI	MARDI	MERCRE	JEUDI	VENDRE	
11.50-13.35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13.35-15.45	Fermé	<input type="checkbox"/>	Fermé	<input type="checkbox"/>	Fermé	
15.45-16.30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16.30-17.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17.00-18.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18.00-19.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Fiche de présence de la semaine du      au      2011						Remarques
	LUNDI	MARDI	MERCRE	JEUDI	VENDRE	
11.50-13.35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13.35-15.45	Fermé	<input type="checkbox"/>	Fermé	<input type="checkbox"/>	Fermé	
15.45-16.30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16.30-17.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17.00-18.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18.00-19.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Veillez déposer cette fiche jusqu'au vendredi (9h00) au plus tard qui précède la semaine d'inscription.

Date et signature :

**Annexe 3: Fiche de présence occasionnelle Maison Relais Medernach**

Nom de l'enfant : ..... Matricule :

Classe de M., Mme.....

Cycle :.....

Je désire inscrire mon enfant pour les jours suivants :

(Prière de cocher les cases des périodes de présence)

	Lu, le _____	Ma, le _____	Mer, le _____	Jeu, le _____	Ve, le _____
11.50-13.35					
13.35-15.45	Fermé		Fermé		Fermé
15.45-16.30					
16.30-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

Remarques:

Veuillez déposer cette fiche jusqu'au vendredi (9h00) au plus tard qui précède la semaine d'inscription.

Date et signature:

**Annexe 4: Fiche de modification ou d'annulation d'horaires**

Nom de l'enfant : ..... Matricule :

Classe de M., Mme.....

Cycle : .....

Je désire inscrire mon enfant pour les jours suivants :  
 (Prière de cocher les cases des périodes de présence)

Je désire **modifier** l'inscription de mon enfant. Voici le nouvel horaire:

	Lu, le _____	Ma, le _____	Mer, le _____	Jeu, le _____	Ve, le _____
11.50-13.35					
13.35-15.45	Fermé		Fermé		Fermé
15.45-16.30					
16.30-17.00					
17.00-18.00					
18.00-19.00					

Veuillez déposer cette fiche jusqu'au vendredi (9h00) au plus tard qui précède la semaine d'inscription.

La fiche peut également être transmise par courrier électronique : [relais.medernach@croix-rouge.lu](mailto:relais.medernach@croix-rouge.lu) ou [relais.eppeldorf@croix-rouge.lu](mailto:relais.eppeldorf@croix-rouge.lu).

Date et signature

**Annexe 5: Autorisation parentale pour tierces personnes**

à remplir obligatoirement et à remettre à la responsable de la maison relais

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur)

Tél. privé: \_\_\_\_\_ Tél. travail: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant

Nom	Prénom	matricule	Classe	Enseignant

à la Maison Relais de Medernach :

Nom	Prénom	N° carte d'identité	Téléphone
1.			
2.			
3.			
4.			

Prière de joindre une copie de la carte d'identité des personnes concernées.

Date et signature:

**Annexe 6: Autorisation parentale «Déplacements»**

à remplir obligatoirement et à remettre à la responsable de la Maison Relais

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur)

Tél. privé: \_\_\_\_\_ Tél. travail: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_ autorise mon enfant

Nom	Prénom	Classe	Enseignant

de 9 ans d'âge minimum à se rendre :

- Seul de son domicile à la Maison Relais
- Seul de la Maison Relais à son domicile
- Seul du club \_\_\_\_\_ à la Maison Relais
- Seul de la Maison Relais au club \_\_\_\_\_

Je déclare assumer la responsabilité de mon enfant pendant cette absence et ceci jusqu'au moment qu'il se soit présenté à un responsable de son groupe.

Date et signature:

**Annexe 7: Autorisation parentale « médicaments »**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise par la présente le personnel de la  
Maison Relais de Medernach d'administrer les médicaments \_\_\_\_\_ à mon  
enfant \_\_\_\_\_ à partir du \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_.  
\_\_\_\_\_ comprimés/cuillères à café/sachets/globules/mesures de \_\_\_\_\_ ml à prendre à  
\_\_\_\_\_ heures.

**(La copie de l'ordonnance médicale est à joindre)**

Date et signature:

**Annexe 8: Inscription de l'enfant dans un club local**

Mon enfant ..... est inscrit au

- Solfège
- Cours d' instrument
- Football
- Ecole portugaise
- .....
- .....
- .....
- prend le Bummelbus à \_\_\_\_\_  
(veuillez préciser l'heure et le/les jour(s) )

les jours suivants et à l'horaire indiquée :

.....  
.....

Personne de contact, responsable des cours ou entraînements :

Nom : .....

TEL : .....

(Une inscription par club)

Date et signature :